

L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 juin 2012

Pour ISOLONS LA TERRE, l'accord sur la directive efficacité énergétique adopté la semaine dernière à Bruxelles ne permet pas de capitaliser pleinement sur la contribution immédiate et vaste que l'efficacité énergétique pourrait apporter pour surmonter la crise économique, sociale et environnementale actuelle. Toutefois, ISOLONS LA TERRE se félicite de cette directive comme un premier pas important vers une vision plus globale et à long terme de la rénovation du parc bâti, et que cette vision devienne partie intégrante de la stratégie énergétique de l'UE.

"Il est clair que les circonstances économiques actuelles ont refroidi les ardeurs de nombreuses capitales pour s'engager dans des programmes ambitieux d'investissement de rénovation des bâtiments existants, en dépit de leur efficacité économique et financière avérée; les dispositions purement symboliques pour la rénovation des bâtiments publics en sont une preuve. ", explique Bruno LACROIX, Président ISOLONS LA TERRE. "Heureusement, cela a été partiellement compensé par l'appel clair à développer des stratégies nationales de rénovation énergétique pour tous les bâtiments".

Les stratégies à long terme de réhabilitation énergétique du parc de bâtiments existants pourront se combiner avec d'autres éléments positifs de la nouvelle directive, tels que le lien établi entre les obligations d'économies d'énergie et des mesures à long terme, les dispositions ambitieuses en matière d'audits énergétiques ou encore l'incitation à mettre en place des mesures de financement pour aider au déploiement des marchés de l'efficacité énergétique.

La balle est maintenant dans le camp des États Membres, donc en particulier dans celui du Gouvernement français. Toutes les dispositions prévues par la nouvelle directive doivent favoriser de nouvelles approches et de nouveaux modèles économiques, permettant aux États Membres de prendre en charge l'énorme potentiel d'économies d'énergie de leurs bâtiments et de mettre en place des politiques et des mesures ambitieuses pour promouvoir la rénovation des bâtiments.

Cette directive ouvre la voie à de nouvelles politiques nationales dans un proche avenir pour mettre un terme au gaspillage énergétique des bâtiments, tout en créant des centaines des milliers d'emplois stables et non délocalisables, faire économiser de l'argent aux ménages grâce à des factures d'énergie réduites, et contribuer à la sécurité d'approvisionnement énergétique.

La relance des travaux par Delphine Batho, nouvelle Ministre du développement durable, de l'écologie et de l'énergie, devra rebondir sur cette nouvelle directive et ouvrir les discussions sur une stratégie nationale pour la rénovation énergétique du parc bâti français.

Le collectif se compose des sociétés industrielles suivantes (par ordre alphabétique) :